AMBITION FRANCE TRANSPORTS

FINANCER L'AVENIR DES MOBILITÉS

CAHIER D'ACTEUR

LOGO

QUI SOMMES-NOUS :

Nom de la structure :
60 Millions de Piétons

Contact :
Christain MACHU

Adresse :
22, rue Deparcieux 75014 PARIS

Téléphone :
06 73 74 18 94

Courriel :
secretaire.general@pietons.org

Site internet :
www.pietons.org

Présentation de la structure (400 caractères) :
« 60 Millions de Piétons », association non-gouvernementale, représente les usagers piétons au nveau national comme au niveau local. Membre du Conseil national de la sécurité routière, l'association œuvre au quotidien pour la reconnaissance de la mobilité piétonne en tant que mode de déplacement à part entière.

TITRE : **POUR UN FINANCEMENT DE LA MOBILITE PIETONNE**

THEMATIQUE :

☒ Le financement des mobilités du quotidien par les autorités organisatrices des mobilités (AOM) dans les territoires et le financement des SERM
☒ Le financement des infrastructures routières
☐ Le financement des infrastructures et services de transport ferroviaire
☐ Le financement du verdissement du transport de marchandise

EN BREF : (2000 caractères)

Ambition France Transports a pour objectif de proposer une démarche de réflexion ouverte et prospective sur le futur de nos infrastructures de transports. Cet objectif vise à ce que chaque Français puisse disposer d'un moyen de transports adéquat pour accéder au travail, aux études, aux loisirs. La capacité de se déplacer est un enjeu d'égalité des chances, d'aménagement du territoire et de cohésion sociale. L'objectif d'Ambition France Transports vise aussi à décarboner notre transport et notre dépendance aux énergies fossiles.

Il est important de noter que le dossier de presse qui accompagne Ambition France Transports souligne que « trois Français sur quatre utilisent la marche comme mode de déplacement pour un trajet de plus de 10 minutes au moins 2 fois par semaine ». C'est la preuve que les Français sont bien conscients de la place importante qu'occupe la marche dans leurs déplacements. Alors, pourquoi après ce constat, le dossier de presse n'en parle plus ensuite ?

La marche à pied est au cœur de la vie des Français. Elle est bonne pour la santé, elle est bonne pour le climat et la planète, elle est bonne pour l'économie, elle est bonne pour créer du lien social. Enfin, elle est bonne car elle est gratuite pour tous les Français. Quelle mobilité peut revendiquer autant d'atouts positifs sans aucun côté négatif si ce n'est la marche à pied !

VOTRE CONTRIBUTION (10000 caractères)

La marche à pied est au cœur de la vie des Français. C'est un des enseignements marquant du sondage Harris Interactive sur les investissements en matière d'infrastructure, commandé d'ailleurs par le ministre des transports à l'occasion de la Conférence « Ambition France transport » et qui est repris timidement dans le dossier de presse. On y lit que :

« La marche à pied s'avère le mode privilégié des français au même niveau que celui de la voiture. 85% des Français affirment marcher plus de 10 minutes par jour. 36% des actifs interrogés déclare indispensable d'utiliser la marche pour se rendre au travail.
Près d'un français sur deux estiment que la qualité des trottoirs n'est pas satisfaisante. C'est une des trois premières insatisfactions qu'ils mentionnent en matière d'infrastructure. En conséquence, 61% des personnes interrogées estiment qu'il est primordial d'investir dans la qualité des trottoirs et des voies piétonnes. »
Ce sondage est révélateur de l'attente des Français, pour peu qu'on leur demande. Le piéton est de nature silencieuse mais il s'exprime quand on l'interroge son inconfort et son insécurité.
Nous sommes tous piétons à un moment de la journée ou de la vie. C'est la mobilité de tout le monde, des plus jeunes aux plus anciens, des personnes les plus mobiles aux personnes à mobilité réduite, occasionnellement ou de façon permanente.
Et pourtant, elle est encore trop souvent la grande oubliée des politiques publiques des mobilités alors qu'elle demande peu d'investissement pour simplement libérer un cheminement piéton suffisamment large sur les trottoirs existants, des véhicules, des poubelles, du mobilier urbain, des terrasses et des chantiers, voir même des pistes cyclables.
Il serait dommageable que cet oubli se renouvelle encore une fois dans le cadre de cette démarche « Ambition France Transports »
La France doit se doter rapidement d'une stratégie nationale sur les déplacements à pied. Chaque ville ou métropole doit le compléter également par un Plan Piéton.
Cette stratégie est bonne pour la santé, elle est bonne pour le climat et la planète. La marche à pied est le moyen de déplacement durable et sain par excellence. C'est un « élément essentiel de la mobilité moderne ». Une stratégie nationale et des Plans Piétons locaux encourageront l'abandon de la voiture lorsqu'elle est utilisée pour des déplacements courts. 53 % des déplacement urbains font moins de 2km (source INSEE), un temps de parcours d'à peine 30 minutes à pied, soit guère moins qu'en voiture ou en vélo puisque le début et la fin du déplacement se fait forcement à pied. Ce calcul de temps permet de rappeler que la marche à pied intervient dans 88 % des déplacements intermodaux. La marche à pied est le dénominateur commun de tous nos déplacements quotidiens.
A ce jour, la marche est le deuxième mode des déplacement locaux en France après la voiture, soit 2019, 23,7 % des déplacements faits uniquement à pied (contre 62,8 % en voiture qui intègre une intermodalité piétonne). Dépasser les 30% de part modale pour les déplacements uniquement à pied serait un objectif raisonnable et atteignable que devrait porter Ambition France transport
L'objectif principal d'une stratégie national serait d'aider les collectivités locales à concevoir des systèmes de transport adaptés aux piétons. Une telle stratégie devrait viser en priorité à améliorer la sécurité et la qualité de vie des piétons.
Pour y répondre, il est nécessaire d'être plus ambitieux pour les déplacements à pied d'un point de vue législatif (l'article 16 de la LOM étant encore trop limitatif dans son volet « piéton »), de repenser certaines règles d'urbanisme (comme celui d'imposer des trottoirs dans les règlements de zones), de proposer des encouragements de financements, particulièrement dans les zones dites prioritaires.
La marche à pied apparait aussi dans le sondage Harris apparait comme indispensable pour se rendre au travail.
Trois millions de salariées contraint(e)s ou par motivation de se rendre à pied à leur travail. Pour ces piétons, souvent travailleur de l'invisible, aucun geste pour les remercier de participer activement à la transition écologique. La marche à pied vient en troisième position comme moyen de locomotion pour se rendre au travail. Avec 22%, elle est proche des transports en commun (22%) bien que loin de la voiture personnelle (65%). Le forfait mobilité durable ayant notamment pour objectif le report modal, il est possible de pressentir à travers ces données l'intérêt d'ouvrir ce forfait à la marche à pied et de rendre marchable les itinéraires en péri-urbain comme les accès aux zones industrielles. Or, ont été déclarés éligibles bien entendu les vélos et les VAE qu'il soit personnel ou en location, les transports en commun mais aussi le covoiturage et l'autopartage avec des véhicules électriques. Se sont ajoutés depuis peu les engins de déplacement personnels et les cyclomoteurs et motocyclettes électriques en location ou en libre-service, et toujours pas la marche à pied. Etant oubliée, la mobilité piétonne pourrait, de surcroît, avoir comme effet pervers de détourner des salariés adeptes de la marche à pied vers d'autres mobilités moins durables parmi celles éligibles, notamment les mobilités électriques.
Ce FMD concernerait au premier chef les marcheurs pour aller au travail mais également il peut aussi concerne les utilisateurs de transports en commun puisque le FMD est cumulable avec la participation de l'employeur à l'abonnement de transport en commun.
Les réfractaires à la mise en place d'un FMD pour les piétons pourraient avancer que ce mode de déplacement ne génère pas de frais direct au bénéficiaire, à la différence des autres modes éligibles. Force est de reconnaître que l'équipement d'un marcheur est durable d'une part mais aussi d'autre part que la marche ne demande aucun équipement particulier de la part de

l'entreprise. Le marcheur est un piéton qui n'a pas besoin d'espace au contraire de tout autre véhicule. Le marcheur entretient sa santé et son risque d'accident dans son parcours domicile/travail est le moins élevé parmi tous les autres modes.
Au final, le FMD pour les salariés marcheurs est un dispositif gagnant/gagnant. C'est pourquoi, il serait juste et équitable de rendre la marche à pied éligible au FMD le plus rapidement possible.
La marche à pied est le mode de déplacement de tous, dès le plus jeune âge jusqu'au plus grand âge. Elle est le mode de déplacement principal des personnes à mobilité réduite. Hélas, la France a pris un retard important en matière d'accessibilité piétonne. Seulement une commune sur deux s'est dotée d'un Plan d'accessibilité de la voirie et de l'espace public, obligatoire depuis 2009. Très peu l'ont véritablement mis en œuvre. L'ambition d'une France Transport devrait être d'offrir une voirie piétonne accessible, en instituant des contrôles de conformité obligatoires comme pour les établissements publics. C'est l'objet de notre pétition nationale lancée lors de la dernière semaine de la mobilité.
Le piéton a également besoin d'une voirie sécurisée. Chaque année, plus de 450 piétons perdent la vie sur nos routes et rues françaises et plus de 2000 en gardent de graves séquelles devenant des piétons à mobilité réduite. C'est sans compter les piétons qui ont chuté sur des trottoirs mal entretenus et d'autres qui se font agressés la nuit simplement parce que le trottoir est dans l'obscurité alors que la chaussée est éclairée. L'ambition d'une France Transport devrait d'agir pour faire sienne l'objectif de l'Union Européenne « zéro piéton tué, zéro piéton gravement blessé » à l'horizon 2050 avec un premier palier d'une réduction de 50% à l'horizon 2030.
Sur tous ces registres d'action en faveur des déplacements à pied, la France a pris un retard certain au regard des autres pays de l'Union Européenne. Citons l'Allemagne qui vient d'adopter une stratégie nationale ambitieuse mais aussi l'Espagne ou la Grèce.
Certes, le Plan « vélo et marche pluriannuel 2023-2027 fait l'objet d'un financement mais force est de constater qu'il est dédié pratiquement exclusivement au financement d'infrastructures cyclables.
La marche à pied est et restera le mode de déplacement incontournable des Français. La marche à pied a l'immense avantage d'être le seul mode de transport intégralement gratuit pour ces usagers. Son avantage est que son besoin en infrastructure piétonne n'est pas démesuré. L'infrastructure piétonne existe en grande partie. Elle a besoin d'être élargie, restaurée, entretenue et protégée. La réfection d'un trottoir au km coûte 100 fois moins que réaliser un km d'autoroute, 20 fois moins que réaliser une route départementale et quatre fois moins que de réaliser une piste cyclable l

Table ou illustration 1

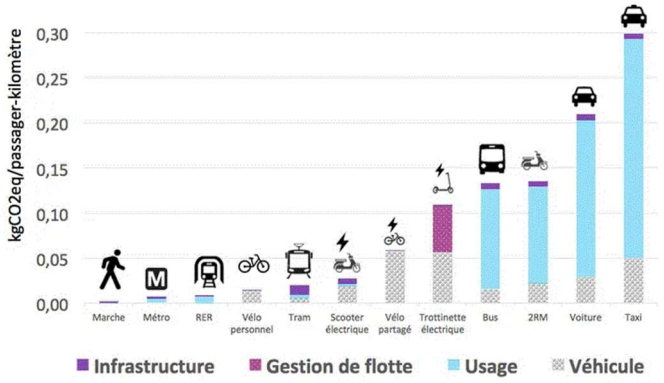

Table ou illustration 2

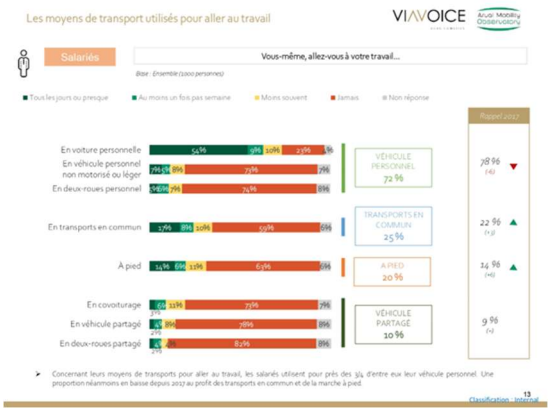

Table ou illustration 3

CONCLUSION (2000 caractères)

En matière de politique publique de mobilité, afficher un financement national ainsi que des budgets locaux clairement identifiés comme dédiés à la mobilité piétonne, c’est répondre à coup sûr aux attentes des Français. C’est prendre soin de tous les Français. C'est la meilleure marche vers un mobilité durable. De toutes les suggestions formulées, celle concernant l'octroi du forfait "mobilité durable" à toutes celles et tous ceux qui se rendent au travail à pied serait un signe fort pour afficher que la mobilité piétonne est la mobilité d'avenir.